



CONTRIBUTION DE L'AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES POUR LE RAPPORT 2023 DE LA CNCDH SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET LA XENOPHOBIE

Le Directeur général

Madame Magali LAFOURCADE
Secrétaire générale de Commission Nationale
Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH)

Paris, le 09 novembre 2023

Objet : Contribution de l'ANCT au rapport de la CNCDH sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie 2023

Madame la Secrétaire générale,
Conformément à la loi 11⁰90-615 du 13 juillet 1990, la Commission nationale consultative des droits de l'homme remet chaque année au Gouvernement un rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Dans le cadre de la préparation de l'édition 2023 du rapport annuel, est attendue une contribution de l'Agence nationale de la cohésion des territoires portant notamment sur les points suivants :

- Les mesures de lutte contre le racisme et les discriminations qui y sont liées prises en 2023 par l'ANCT
- L'articulation entre les actions promues par l'ANCT dans les territoires et, au niveau départemental, celles promues par les Comités Opérationnels de lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (CORAH) ;
- Des exemples de bonnes pratiques mises en place pour lutter pour l'accès aux droits et contre les discriminations, notamment dans le cadre du programme « Lien social et images des quartiers » ;
- La promotion de la diversité dans le champ audiovisuel dans le cadre de la Commission Images de la Diversité et les retours sur le fonctionnement de la plateforme « diversifiezvosTalents.com » ;
- Les actions pour lutter contre les discriminations en Outre-mer, en particulier en termes d'aménagement du territoire et de la politique de la ville ; - Les perspectives pour les années 2024 et suivantes.

Conformément à la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la politique de la ville, et donc la direction déléguée à la politique de la ville au sein de l'ANCT,

concourt à la lutte et à la prévention contre les discriminations dont sont victimes les habitants et habitantes des quartiers défavorisés, en particulier celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée. Les autres discriminations peuvent être prises en compte à la croisée de ces deux principales. Puisque le système de production et d'impact de ces discriminations ne s'arrête pas aux frontières des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), et que les publics de la politique de la ville vivent et agissent, cette mission conduit l'ANCT à participer à la lutte contre les discriminations dans l'ensemble des processus et territoires français.

L'ANCT soutient et initie des actions de prévention des discriminations

Elle contribue à la lutte contre les stéréotypes, qui sont à l'origine des discriminations :

- Accompagnement des structures qui œuvrent à l'expression des habitants et au développement du pouvoir d'agir, comme la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France.
- Interventions auprès des jeunes, en milieu scolaire, périscolaire ou extrascolaire, dans des conférences-débats sur la question des stéréotypes, en particulier des stéréotypes liés à l'origine, et des discours de haine (SOS Racisme, Association Imad pour la jeunesse et la paix, Union des étudiants juifs de France.).
- Soutien de structures qui participent au développement d'une stratégie locale sur la santé mentale dans les QPV, comme le Centre national de ressource et d'appui aux conseils locaux de santé mentale (CLSM), qui réalise des séances de sensibilisation à destination de tous les acteurs-clefs des quartiers (habitants, élus, personnes concernées par un trouble psychique, aidants, professionnels du soin, du logement, de l'éducation, etc.). Ces séances contribuent à la lutte contre les stéréotypes associés à la santé mentale, et les croisent avec d'autres stéréotypes et discriminations.

Elle contribue au renforcement, dans l'espace public, les médias et la culture, de la visibilité et de la valorisation des habitants des QPV et des Outre-mer, des personnes issues de l'immigration et des territoires ultramarins :

- Diversification des recrutements dans les écoles de journalisme et dans les filières artistiques et culturelles : soutien à La Chance pour la diversité, l'ESJ de Lille, le Bondy Blog...
- Accompagnement des conseils citoyens, dont la mission est de favoriser l'expertise partagée en garantissant l'expression des habitants aux côtés des associations et des acteurs institutionnels, associatifs et économiques des quartiers prioritaires, et de constituer des relais d'information. Les principes de non-discrimination s'imposent dans le fonctionnement et l'expression des conseils citoyens, ainsi que dans leur composition, afin qu'ils contribuent à la représentation des quartiers dans toutes leurs composantes, et en particulier les personnes et les collectifs les plus éloignés des instances de concertation classiques. En 2023, 55 % des conseils citoyens sont actifs régulièrement et 17 % le sont ponctuellement.

Elle contribue à la valorisation du patrimoine des quartiers et de l'histoire des populations immigrées et ultramarines, et participe à sa reconnaissance pour contribuer à son inscription au sein du récit national

- Lors d'événements culturels : par exemple avec le soutien du Festival Origines contrôlées, organisé par le Tactikollectif, qui met à l'honneur l'art et la musique des quartiers à Toulouse et qui fête en 2023 sa 20^{ème} édition ; le soutien du Festival international du film d'éducation, qui adosse des actions éducatives à la diffusion et à l'explication d'histoires de la diversité sur l'ensemble du territoire depuis 19 ans.
- Sur des plateformes culturelles, comme lesfleursdubeton.com curatée par l'association Rememb'eur, qui concentre l'expression artistique des populations issues de l'immigration en France depuis les années 1980.

- Par le soutien aux médias de proximités : Multikulti Médias et leur média en ligne D'Ailleurs et D'Ici, ZEP, ou Makin' Waves via leur projet « A la jeunesse les micros ! » au sein du festival d'Avignon.
- Par des expositions didactiques : Portraits de France, réalisée par le groupe de recherche ACHAC et le musée de l'Homme, met ainsi en lumière les parcours de vie exceptionnels de femmes et d'hommes issus de l'immigration et des Outre-mer. Itinérante depuis 2021, elle a notamment été exposée au sein des locaux de l'ANCT en 2023, car l'exigence de sensibilisation dépasse les limites des quartiers de la politique de la ville.
- En 2023, à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de la Marche pour l'égalité et contre le racisme, et du 25^{ème} anniversaire de la Marche des Outre-mer, des actions de commémoration sont subventionnées par le Secrétariat d'Etat chargé de la Ville (SEV) : événements festifs et artistiques, collecte d'archives, constitution d'ouvrages et d'expositions...

L'ANCT copilote également, avec le CNC, le Fonds Images de la Diversité, qui répond à tous ces objectifs. Ce dispositif octroie des aides à l'écriture, au développement, à la production, à la distribution et à l'édition vidéo dans les secteurs cinématographique, audiovisuel, et multimédia dans l'animation, le documentaire, et la fiction. Les œuvres soutenues privilégient un traitement artistique témoignant d'un regard singulier afin de représenter les populations issues de l'immigration et des Outre-mer, leurs réalités, leurs parcours, leur histoire, et en particulier leur vie au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce soutien permet de renforcer la visibilité de ces populations sur les écrans français, de donner une estrade à leur voix et regard, et de lutter contre les stéréotypes qui leur sont imposés.

En 2023 ont eu lieu cinq séries de comités de lecture et de commissions — deux pour les projets écriture et développement, et trois pour les projets production et distribution. Le budget annuel des aides est d'environ 1,8 million d'euros, dont un tiers financé par le programme n° 147.

En 2023 a été relancée la dynamique de refonte du dispositif, engagée en 2022 et interrompue lorsque le président du Fonds avait été nommé à la tête du ministère de l'Education nationale. Le nouveau président, le réalisateur Rachid Hami, prévoit d'engager les membres dans une réflexion sur les critères de la diversité telle qu'entendue par le Fonds et sur les moyens d'encourager l'émergence des jeunes talents, avec la participation des institutions pilotes, le CNC et l'ANCT.

L'ANCT soutient et initie des actions de lutte contre les discriminations existantes

Elle consolide la collecte et l'analyse de données sur les discriminations, en particulier dans les territoires ou sur les populations de la politique de la ville :

- Avec des recherches sur les risques de discriminations spécifiques dans certains champs et contextes, comme le soutien au réseau Ressources pour l'égalité des chances et l'intégration (RÉCI) dans sa recherche sur les discriminations dans les choix d'orientation scolaire.
- Avec des programmes de *testing*, méthode recommandée par le Plan national de lutte contre les discriminations à l'origine 2023-2026, notamment dans l'accès au logement par SOS Racisme et dans l'accès à l'emploi par le projet MELODI (MEsures LOcales des Discriminations).
- Avec des enquêtes exploratoires en cours sur les dynamiques territoriales en santé et leur contribution à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Elle diffuse ces données et informations aux publics susceptibles de subir ces situations et comportements, pour donner les outils pour comprendre les situations et pour lutter contre le non-recours ; ainsi qu'en direction des acteurs intervenant dans la mise en place de politiques publiques pour ces populations.

- Capitalisation des ressources existantes pour faciliter le passage de l'expérience à la connaissance mise en commun. Ainsi, la Fabrique Territoires Santé réalise des dossiers ressources sur des thématiques de promotion de la santé, dont, actuellement, Réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins.
- Actions de sensibilisation aux discriminations et aux recours possibles ciblées vers différents publics : dans les milieux scolaires, universitaires et périscolaires là encore, mais aussi auprès des femmes (par la FIA-ISM), des personnes âgées (Café des Seniors par Banlieue Santé), des personnes en situation d'immigration (Migration Santé Alsace, GISTI), de la petite enfance (Le Furet), des professionnel•les des ressources humaines (LICRA).
- Diffusion de ressources et partage d'expériences vers les équipes territoriales des différentes administrations. Un webinaire sur la prise en compte de la lutte contre les discriminations au sein des contrats de ville, organisé par l'ANCT en mai 2023 avec le Défenseur des droits et l'IRDSU, a notamment connu une importante affluence.

Elle soutient les associations et fédérations qui facilitent l'accès aux droits et aux recours en matière de discriminations.

- Ces structures proposent des permanences juridiques en présentiel et à distance. Par exemple, les 400 bénévoles de la Ligue des droits de l'homme accueillent chaque année 20 000 personnes victimes d'actes racistes ou antisémites.
- Soutien aux têtes de réseau des associations et fédérations de l'accès aux droits, de l'accès aux soins, du pouvoir d'agir et de la lutte contre les discriminations : conseils aux bénévoles et professionnels sur les territoires, formations, organisations de rencontres, partages d'expérience, veille juridique, publication et production d'outils et guides à destination des professionnels et bénévoles, actions judiciaires, coordination et animation de collectifs inter-associatifs, mutualisation des ressources et actions avec les autres associations locales et nationales sur les mêmes thématiques...
- Travail de lisibilité du maillage territorial de l'accès aux droits, avec un projet en cours permanences d'accès aux droits en QPV ou à proximité, en partenariat avec la plateforme anti-discriminations du Défenseur des droits, et selon les orientations du Plan national de lutte contre les discriminations liées à l'origine 2023-2026.

L'ANCT soutient les acteurs locaux de la politique de la ville :

- Animation des réseaux de professionnels agissant sur la thématique dans les QPV : appui aux services territoriaux de l'Etat (DREETS, DEETS, délégués du préfet) par des actions de formation et le soutien à l'organisation de séminaires ; appui aux associations de professionnels et d'élus agissant en QPV (France Urbaine, IRDSU.. .) par des interventions dans le cadre de formations sur les discriminations dans le champ de la politique de la ville.
- Soutien de structures qui contribuent à réduire les discriminations sociales et territoriales d'accès aux soins des plus précaires, comme la Fédération nationale des Centres de santé, qui favorise le développement de centres de santé dans les QPV, ou Banlieues Santé, qui va au contact des habitants avec un centre itinérant de soins ophtalmologiques.
- Dans le même objectif, collaboration avec les autres administrations dans le cadre de dispositifs d'égalité des chances.
 - En partenariat avec le ministère de la Culture, sont organisées des opérations vers l'accès à l'offre culturelle des personnes qui en sont le plus éloignées, comme C'est Mon Patrimoine, ou comme le Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (Démos) qui bénéficie à plus de 5000 enfants par an, dont 71 % résidant en QPV ;

- Avec le ministère de la Santé et la DIPLP, l'ANCT soutient des expérimentations de santé participative, c'est-à-dire de lutte contre le non-recours aux soins pour des raisons financières ou de disponibilité d'offre, en lien avec le ministère de la Santé et la DIPLP.

Les moyens mobilisés

7,2 millions d'euros ont été engagés sur l'ensemble du territoire en 2022 en soutien à des projets sur ces thématiques spécifiques (6,4 millions sur la lutte contre les discriminations et 800 000 sur l'histoire des quartiers et la mémoire des habitants) au sein du budget opérationnel de programme n° 147, dédié à la politique de la ville. Parmi ces 7,2 millions, 1,7 million — soit 9% du total du partenariat national instruit par l'ANCT — a été engagé par l'ANCT pour des actions d'envergure nationale, c'est-à-dire actives sur au moins trois régions à la fois.

Il est néanmoins possible de considérer que l'ensemble des budgets de la politique la ville concourent à la réduction des inégalités, et donc des stéréotypes et discriminations qui y sont liés.

~~Le Directeur général
de l'Agence nationale
de la cohésion des territoires~~
Stanislas BOURRON
Directeur général
Stanislas BOURRON